

## COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 22 MARS 2010

Le lundi 22 mars deux mil dix, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Bastien CORITON, Maire.

Étaient présents : MM. CORITON, LEROY, DENISE, CAPRON, HEMARD, HITTLER, LEGROS, LOISEAU, Mmes SOUDAIS-MESSAGER, CIVES, BARROIS-VANNONI, DUTHIL, MALOT, PILLE.

Absents excusés : M. CAPRON a donné pouvoir à M. CORITON pour le représenter jusqu'à son arrivée en cours de séance, M. BLONDEL (Donne pouvoir à M. DENISE), M. CHOLET (Donne pouvoir à M. LOISEAU), M. LOPERA, M. PIZZAGALLI.

Madame Brigitte MALOT a été élue secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du mardi 19 janvier 2010 est approuvé à l'unanimité.

### **2010-03-22- N°1 – Subventions 2010**

Monsieur le Maire commente le tableau remis aux Elus :

- Pour les associations sportives, la base est la même qu'en 2009 suivant le nombre d'adhérents :
  - Caudebec moins de 18 ans : 65,96 €
  - Caudebec plus de 18 ans : 32,46 €
  - Hors Caudebec moins de 18 ans : 20,60 €
  - Hors Caudebec plus de 18 ans : 8,74 €
- Pour l'attribution des subventions de base aux associations pour l'année 2010, il n'y a pas eu d'augmentation effectuée par rapport à 2009.
- Les manifestations prises en compte pour l'attribution de la bonification « vie locale », fixée cette année à 100 euros par animation sont : L'Hexagonal VTT et le Téléthon.
- Les demandes exceptionnelles seront mandatées si la manifestation a bien lieu.

Monsieur le Maire propose :

- d'accorder une subvention de base de :
  - 500 € - aux associations dont c'est la première demande.
- d'accorder une subvention exceptionnelle de :
  - 1000 € - aux associations sportives lorsqu'elles montent de division
  - pour l'organisation de l'anniversaire de l'association (par tranche de 10 ans),
  - pour la participation du club à un championnat national.
  - 500 € - pour la participation du club à un championnat régional.

En application de ces critères, sont versées les subventions exceptionnelles suivantes pour l'année 2010 :

#### **Associations sportives :**

- Club Nautique Caudebecquais (ZCNC): 500 € pour l'organisation de la « Seine Aventure ».
- Club Sportif Caudebecquais (ZCSC): 500 € pour l'acquisition d'un abri afin de stocker leur matériel d'entraînement pendant la durée des travaux du collège.
- Club de Tennis (ZCTC): 500 € pour les déplacements de l'équipe 1.

- 1<sup>ère</sup> Compagnie d'Arc des Templiers (ZTIR): 200 € afin de permettre au bureau d'engager de nouvelles actions et de remercier le club de leur active participation lors de certaines manifestations.
- Les Chistolles (ZCHI): 500 € pour la création du Trail des Chistolles - sous réserve de l'organisation de celui-ci.
- Caudebec Full Contact (ZCFC): 500 € pour l'organisation de 2 galas à savoir :
  - o la Coupe de Normandie
  - o le Gala Full Contact

#### **Autres associations :**

- Liens Artistiques et Culturels (ZLAC): 1 000 € car la Ville a transféré l'organisation du concert du Brass Band Normandie du 5 décembre 2009 à l'association et les entrées n'ont pas été aussi nombreuses que celles escomptées.
- Bamisa: 500 € pour la création d'une unité de fabrication artisanale de farine à Ouagadougou (Burkina Faso).
- Manega (ZMAN): 500 € pour la création d'une unité de fabrication artisanale de farine à Ouagadougou (Burkina Faso).
- Kiwanis (ZKIW): 1000 € afin de venir en aide aux sinistrés d'Haïti ; cette subvention exceptionnelle a été votée lors du Conseil Municipal du 19/01/2010. Une bonification « vie locale » de 100 € sera versée du fait de la participation de l'association à l'Hexagonal VTT.
- Entre 3 Rivières (ZPEC): 100 € pour l'empoissonnement de la rivière.
- Les Amis du Vieux Caudebec (ZAVC): 1311 € pour le paiement des charges liées à l'emploi d'un contrat aidé, la Ville prend à sa charge la différence après le remboursement par le CNASEA en subvention exceptionnelle. Pour 2009, le contrat couvre la période du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre.
- Le Groupement des Enseignants de la Circonscription de Lillebonne: 1 000 € pour la venue de la Chorale « Méli-Méلودie » avec 130 choristes et 25 instrumentistes, le 13 juin 2010 en l'Eglise Notre-Dame de Caudebec-en-Caux.
- Association Départementale des Maires de la Charente Maritime: 500 € pour organiser la solidarité en faveur des communes sinistrées par la tempête Xynthia dans la nuit du 27 au 28 février 2010. Cette aide ira en priorité aux projets non financés par les assurances et sera coordonnée en relation avec les associations d'élus de la Côte Atlantique.

Monsieur le Maire ajoute que des nouveaux critères devraient être appliqués l'an prochain après consultation de la commission en charge de la vie sportive et associative et rencontre avec les associations.

Monsieur Christian CAPRON rejoint le Conseil Municipal avant le vote des subventions.

En conclusion et sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve les subventions 2010 à la majorité selon le tableau ci-après. Il prend note que :

- Monsieur Ludovic LEGROS ne prend pas part au vote de la subvention au Club de Basket.
- Monsieur Luc HITTLER ne prend pas part au vote de la subvention au Club Sportif Caudebecquais.
- Madame Corinne PILLE ne prend pas part au vote de la subvention au Club de Badminton.
- Monsieur Bastien CORITON ne prend pas part au vote de la subvention à l'association de la fête du cidre.





## **2010-03-22 – N°2 – Avis sur le projet de Plan Local de l'Habitat (PLH) Caux vallée de Seine 2010-2015**

En juin 2007, les trois communautés de communes du Canton de Bolbec (3CB), de la Région de Caudebec en Caux/Brotonne (CCRCB) et de Port-Jérôme (CCPJ) ont décidé d'engager une procédure commune d'élaboration d'un Programme Local de l'Habitat.

La première phase a permis de poser les enjeux en matière d'habitat et les intentions locales pour les prendre en compte.

La seconde a permis de définir les orientations stratégiques du territoire en matière d'habitat, à savoir un scénario de développement de l'habitat consistant en la construction de 2 225 logements à l'horizon 2015, dont 615 locatifs aidés et 350 logements en accession sociale.

Ces objectifs de construction, répartis entre les 47 communes, ont été validés par le conseil communautaire le 30 juin 2009 après une phase de concertation avec chacune des communes.

L'effort de construction de logements est important. Il doit permettre de loger la population en place sur le territoire ainsi qu'une légère augmentation de population. Il représente un rythme de 350 logements par an. Le scénario retenu prévoit aussi que cet effort de construction doit prioritairement se localiser, se recentrer sur « l'urbain » c'est-à-dire les villes, les communes périurbaines et les communes rurales équipées et proches des pôles d'emplois. L'intervention de la Communauté de Communes doit à la fois faciliter la production projetée et promouvoir sa qualité, voire définir un standard de qualité admis par tous les acteurs.

Sur la base du travail réalisé et notamment de l'analyse du marché local de l'habitat, de ses perspectives et des effets attendus, le programme proposé pour les six années (2010-2015) à venir se décompose en un ensemble d'actions à mener :

- 4 actions de soutien à la production harmonisée et qualitative dans les parcs neufs et anciens ;
- 2 actions en faveur du développement de politiques d'anticipation (foncier et renouvellement urbain) ;
- 4 actions relatives à l'accueil des publics spécifiques (jeunes, seniors, gens du voyage, accueil d'urgence) ;
- 2 actions relatives à la veille et au partenariat (Partenariat Hlm et Observatoire Local de l'Habitat) ;
- 1 fiche complémentaire rappelle la nécessité du suivi du PLH.

Par délibération en date du 15 décembre 2009, la Communauté de Communes Caux Vallée de Seine a arrêté son projet de Programme Local de l'Habitat et communiqué ce projet pour avis aux quarante-sept communes du territoire.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu les articles L302-1 à L302-4 et R302-2 à R302-13 du Code de la Construction et de l'Habitat,
- Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 15 décembre 2009 arrêtant le projet de Programme Local de l'Habitat Caux vallée de Seine (2010-2015),
- Considérant le rapport de présentation exposé ci-dessus,

D'émettre un avis favorable sur le projet PLH présenté par la Communauté de Communes Caux Vallée de Seine.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable au projet de Plan Local de l'Habitat Caux vallée de Seine 2010-2015 à l'unanimité.

Monsieur le Maire ajoute que le PLH permettra la création de 135 logements à Caudebec-en-Caux ; c'est un outil permettant de recentrer les logements sur les Villes centres et ainsi ne pas consommer davantage l'espace. Ce PLH entre tout à fait dans la logique de l'Agenda 21 et complète le Programme d'Intérêt Général. Enfin, Monsieur le Maire ajoute que concernant le nombre de logements sociaux, la Ville se situe en dessus des 20 % recommandés.

### **2010-03-22 – N°3 – Programme 5153 – Quai Guilbaud – Tranche 3 – Conventonnement avec la Communauté de Communes Caux – Vallée de Seine**

Le projet d'aménagement du Quai Guilbaud, tranche 3 est estimé aujourd'hui à 3 497 546,10 € H.T.

Le 28 mai 2009, la Ville de Caudebec-en-Caux a délibéré, en vue notamment d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la CVS, concernant les réseaux de collecte des eaux pluviales et la desserte des appointements en Seine, pour environ 200 000 € HT. Une autre convention devait être signée avec le syndicat d'eau de Montmeiller Caux Sud pour changement d'une canalisation d'eau potable.

Depuis, la CVS est devenue compétente en matière de distribution d'eau potable, en remplacement du SIAEPA.

En outre, pour simplification, la reprise des branchements d'eau potable en plomb, devant être à l'origine faite par la CVS, sera intégrée au chantier du Quai Guilbaud, par conventonnement.

Il est donc nécessaire de signer une nouvelle convention avec la CVS, portant sur la réalisation des travaux suivants :

- Participation à la maîtrise des eaux pluviales,
- Desserte en eau potable, électricité et télécommunication des deux embarcadères,
- Renforcement de la canalisation de distribution d'eau potable, 500 mètres linéaires en PEHD (polyéthylène haute densité) de 125 mm avec contournement de la terrasse de café et pose d'un stabilisateur de pression (au raccordement avec le haut service), reprise des branchements existants,
- Remplacement des 38 branchements potentiels en plomb.

La participation financière de la CVS est calculée ainsi :

- Participation à la maîtrise des eaux pluviales : forfait de 239 200 € TTC (TVA à 19,6%).
- Desserte des embarcadères : le montant estimatif est de 23 920 € TTC (TVA à 19,6%).
- Renforcement du réseau d'eau potable par une canalisation PEHD 125mm avec renouvellement et reprise de branchements, contournement de la terrasse de café et pose d'un stabilisateur : le montant estimatif est de 227 240 € TTC (TVA à 19,6%).
- Suppression et remplacement des branchements plomb : le montant estimatif est de 95 680 € TTC (TVA à 19,6%).

A l'issue de cet exposé, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- De l'autoriser à signer toutes pièces afférentes à cette convention financière avec la Communauté de Communes Caux Vallée de Seine,
- D'inscrire les montants nécessaires à la réalisation de cette convention – recettes et dépenses - au budget primitif 2010.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte les propositions de Monsieur le Maire.

Suite à une question de Madame Corinne BARROIS-VANNONI, Monsieur le Maire et Monsieur René LOISEAU précisent que les branchements en plomb ont été réalisés après la Guerre et que la mise aux normes devra être effectuée avant 2013.

### **2010-03-22 – N°4 – Convention d'étude**

L'Etablissement Public Foncier de Normandie a acquis, pour le compte de la Ville de Caudebec-en-Caux, les terrains supportant autrefois l'entreprise Big-Mat et le logement « Legrix » situé en face, rue Kennedy.

Le promoteur retenu ayant abandonné le projet de construction de logements collectifs, il a été convenu, en partenariat avec l'EPFN, Habitat 76 et la Communauté de communes Caux Vallée de Seine, de réaliser une étude urbaine intégrant non seulement ces terrains, mais aussi l'emprise de

l'entreprise Frovogel - Deroche, susceptible de déménager dans quelques années et les services techniques municipaux, installés route de Villequier.

Regroupés, ces terrains présentent une unité foncière de taille suffisante (plus de 2,5 hectares) pour créer un quartier nouveau. Par ailleurs, contact est pris avec l'entreprise Fiducial pour étendre l'étude à ses locaux désaffectés, englobant au passage la Maison des Services Publics et le terrain attenant. Cette étude comprendra un volet relatif à la pollution des sols.

Afin de définir les besoins, en terme de logements, de commerces ou de services de proximité, une étude urbaine doit être engagée au plus vite. A défaut d'un tel document, cet ensemble pourrait être morcelé suivant les demandes éventuelles de promoteurs et ne pas répondre aux attentes des caudebecquais ou des élus.

Le coût de cette étude est estimé à 120 000 € TTC, répartis ainsi :

- 8.3 % - Ville de Caudebec-en-Caux
- 16.7 % - CVS
- 25 % - Habitat 76
- 50 % - EPF Normandie

Monsieur le Maire précise que la maîtrise d'ouvrage sera portée par l'EPF Normandie. La Ville, Habitat 76 et la CVS seront associés au comité de pilotage.

A l'issue de cet exposé, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- de l'autoriser à signer la convention avec l'EPF Normandie, Habitat 76 et la CVS, ainsi que tout document permettant de faire aboutir cette affaire,
- d'inscrire les crédits nécessaires à cette étude au Budget Primitif 2010.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'étude et le charge de faire aboutir ce dossier dans les meilleurs délais.

Il invite adjoints et conseillers municipaux à s'investir dans ce comité de pilotage ; Madame Céline CIVES propose au Conseil Municipal d'y associer un sage.

Monsieur le Maire précise que le Conseil Municipal se réunira de manière informelle pour analyser les scénarii proposés.

### **2010-03-22 – N°5 – Convention d'occupation de terrain - Eiffage**

L'Etablissement Public Foncier de Normandie a acquis, pour le compte de la Ville de Caudebec-en-Caux, les terrains supportant autrefois l'entreprise Big-Mat, rue Kennedy.

Ce terrain étant pour le moment libre de toute occupation, il a été proposé à l'entreprise Eiffage, lors de la construction du nouveau collège Victor Hugo, d'y installer sa base de vie.

La signature d'une convention est nécessaire, pour fixer les clauses d'occupation des locaux pendant 26 mois à compter de ce jour, contre un loyer de 1 000 € / mois. En contrepartie de ce prix relativement bas, l'entreprise prend en charge l'ensemble des frais liés à son installation et les réparations nécessaires.

A l'issue de cet exposé, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention d'occupation temporaire avec l'entreprise Eiffage, ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte les propositions de Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire ajoute que l'occupation de ce terrain par Eiffage permettra d'éviter les squatteurs ; Eiffage a d'ores et déjà commencé les travaux pour le nouveau collège.

### **2010-03-22 – N°6 – Convention d'occupation de terrain - VALLOIS**

La Ville de Caudebec-en-Caux a acquis des consorts THEROULDE un terrain à l'état d'herbage et de cour plantée, cadastrée AD 160, situé route de St Arnoult, pour une superficie totale de 01ha 58a 86ca.

La seule activité existante aujourd'hui sur ce terrain est l'entreposage et le brûlage des déchets verts communaux, sur une surface restreinte.

Monsieur VALLOIS demeurant 430 rue des Tisserands, hameau de Bennetot, 76760 Ectot l'Auber, et locataire de la famille THEROULDE à l'époque où elle était propriétaire de ce terrain, se propose de l'entretenir, à l'aide d'un cheval.

Il peut donc être envisagé le prêt à titre gratuit de ce terrain à Monsieur VALLOIS, aux conditions suivantes :

- La pose et l'entretien des clôtures nécessaire au maintien des animaux à l'intérieur de la propriété sont à la charge de Monsieur VALLOIS,
- L'entretien de la haie bordant la voie départementale est à la charge de Monsieur VALLOIS,
- Monsieur VALLOIS s'engage à ne pas entraver la libre circulation des véhicules communaux dans l'enceinte qui sera délimitée sur le terrain, pour l'entreposage et le brûlage des végétaux,
- Monsieur VALLOIS s'engage à laisser libre accès pour le ramassage des pommes lors de la préparation de la fête du cidre. La Ville de Caudebec-en-Caux s'engage, quant à elle, à le prévenir de ce ramassage au moins une semaine à l'avance,
- Monsieur VALLOIS s'engage à user de ce droit en « bon père de famille » et conformément aux usages : aucun vacarme, aucun dépôt non justifié par l'exploitation ne sera toléré sur le terrain.

Il est bien entendu que cette convention est révocable, à tout moment, par l'une ou l'autre des parties, après un préavis d'au moins un mois.

A l'issue de cet exposé, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention d'occupation temporaire avec Monsieur VALLOIS, ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

#### **2010-03-22 – N°7 – Régularisation crédit bail – 62 et 64 rue de la République**

Par délibération en date 9 juin 1994, le Conseil Municipal a décidé la vente à Monsieur et Madame José LOPERA du terrain d'assiette de son actuel garage automobile, situé 62 et 64 rue de la République. Le règlement de cette vente était prévu par un crédit-bail immobilier de 15 ans. Ce crédit-bail étant arrivé à terme, il convient aujourd'hui de finaliser cette vente, les sommes dues ayant été réglées.

A l'issue de cet exposé, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de :

- Mandater Maître EVEILLARD pour représenter la Ville de Caudebec-en-Caux,
- L'autoriser à signer tous documents permettant de mener cette vente à son terme, et en particulier l'acte de vente définitif.

Monsieur le Maire précise que les frais relatifs à cette vente incomberont à Monsieur et Madame José LOPERA.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte les propositions de Monsieur le Maire.

#### **2010-03-22 – N°8 – Poteau incendie – Demande de subvention**

La construction du nouveau collège Victor Hugo impose à la Ville de Caudebec-en-Caux la pose d'un poteau supplémentaire de défense contre l'incendie.

Cet organe de sécurité devant être alimenté en eau par une conduite d'au moins 100 mm de diamètre, sera posé rue Ilinski, en face de l'immeuble Hector Malot.

Le coût de cet investissement est chiffré par l'entreprise Véolia à 10 509.41 € HT, soit 12 569.25 € TTC.

Ces travaux sont susceptibles de bénéficier d'une aide du Département de la Seine Maritime, à hauteur de 20% du montant des travaux, hors taxes.

A l'issue de cet exposé, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- De l'autoriser à signer toutes pièces afférentes à cette demande de subvention,
- D'inscrire le montant nécessaire à la réalisation de cette opération.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide les propositions de Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire ajoute que ces travaux seraient inscrits au budget primitif 2011.

### **2010-03-22 – N°9 – Programme 5153 – Quai Guilbaud – Demande de subvention**

Le Contrat de Pays Caux vallée de Seine 2007 / 2013 porte sur 37 actions pour un montant total prévisionnel de 63,5 M€ répartis entre les partenaires.

L'action projetée par la Ville de Caudebec-en-Caux, portant sur l'aménagement du Quai Guilbaud contribuera à la construction et à la diversification d'une offre touristique attractive sur le Pays de Caux, dont elle est la porte d'entrée Est. Elle permettra un développement du tourisme fluvial en Seine, drainant aujourd'hui 12000 visiteurs par an. Par ailleurs, elle bénéficiera aussi à la population résidente par l'amélioration sensible du cadre de vie et la redynamisation du commerce en centre-ville.

Ce programme porte sur les points suivants :

- Création de deux giratoires urbains, aux carrefours stratégiques de la mairie et de l'office de tourisme,
- Réfection de la chaussée de la RD 982, ramenée à 6.50 m de largeur,
- Elargissement des trottoirs, côté commerces et habitat,
- Création d'une piste cyclable dans la continuité de la Véloroute du Val de Seine,
- Aménagement du bord de Seine en promenades, terrasses commerçantes et ludiques,
- Réfection des réseaux d'alimentation en eau potable et d'éclairage public.

Les travaux débuteront début septembre 2010, pour 18 mois environ.

L'enveloppe globale de l'opération s'élève aujourd'hui, après divers ajustements, à 3 497 546,10 € HT.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une aide du Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-Mer et des Collectivités Territoriales, au titre des travaux divers d'intérêt local.

A l'issue de cet exposé, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer toutes pièces afférentes à cette demande de subvention.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la proposition de Monsieur le Maire.

Monsieur Sylvain HEMARD quitte le Conseil Municipal pour raisons professionnelles.

### **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

#### **2010-03-22 – Marchés 2009**

En application de l'arrêté du 8 décembre 2006 (article 133 du code des marchés publics 2006), Monsieur le Maire présente le tableau des marchés conclus en 2009 et précise qu'il sera affiché en Mairie.

#### **MARCHES DE 20 000 à 49 999 EUROS HT**

INDICATIONS OBLIGATOIRES				INDICATIONS FACULTATIVES
Objet	Date du marché	Attributaires	Code Postal attributaire	Montant
Création d'un City stade	24/06/2009	HUSSON	68650	31 042,97 €

#### **MARCHES DE 90 000 à 134 999 EUROS HT**

INDICATIONS OBLIGATOIRES				INDICATIONS FACULTATIVES
Objet	Date du marché	Attributaires	Code Postal attributaire	Montant
Menuiseries de l'école maternelle	23/06/2009	MONTGRENIER	27502	123 275,45 €

#### **MARCHES DE 210 000 à 999 999 EUROS HT**

INDICATIONS OBLIGATOIRES				INDICATIONS FACULTATIVES
Objet	Date du marché	Attributaires	Code Postal attributaire	Montant
Contrat de location et de maintenance d'une balayeuse (5 ans)	14/05/2009	DULEVO	71009	216 000,00 €

#### **2010-03-22 – Arrêtés de subvention**

Monsieur le Maire cite les subventions octroyées récemment à la Ville de Caudebec-en-Caux :

- Par le Département de Seine-Maritime :
  - o Changement des portes du gymnase : 5 536 € - Les portes seront remplacées après l'inauguration du gymnase et des vestiaires qui se déroulera le samedi 3 avril 2010.
- Par le Conseil Régional de Haute-Normandie :
  - o Escalé fluviale de Caudebec-en-Caux : 500 000 €.

#### **2010-03-22 – Urbanisme**

En application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales lui donnant délégation du Conseil Municipal, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des documents signés récemment :

Renonciation au droit de préemption urbain :

- SCI LA MONGIE / CTS COLOMBEL – rue des Halles (240 000 €)
- FERAY / SIGUENZA (50 000 €)
- CHAUVIER – rue Aristide Cauchois (13 000 €)
- CTS BERGERE (220 000 €)
- LEBRET / PLANQUOIS – 17 rue Saint Clair (56 000 €)
- LEPREVOTS / LEROUX – 46 bis rue de la République (124 000 €)
- BARRE / COMPAGNON – Grande Rue (20 000 €)

#### **2010-03-22 – Le Marais**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux de voirie au Marais doivent débuter prochainement et se terminer fin juin. Le coût des travaux s'élèvera à environ 400 000 € ; une économie de 15 000 € sera d'ores et déjà réalisée sur l'achat des lampadaire et la suppression des zones

d'engazonnement. Cependant, malgré tous les efforts de la Municipalité, Monsieur le Maire précise qu'il reste des terrains à vendre pour équilibrer financièrement l'opération.

Afin de faire ralentir les voitures, il est prévu l'aménagement d'un plateau surélevé entre l'immeuble Hector Malot et le foyer Saint Onuphre.

Monsieur le Maire signale enfin que la voirie a été refaite par Habitat 76 entre l'immeuble Hector Malot et l'immeuble Alphonse Allais ; un élagage d'arbres dans le quartier a été effectué. Il incite les Elus à visiter le quartier rénové.

#### **2010-03-22 – Départ de Monsieur Henri RUFFE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur RUFFE, Trésorier de la Ville de Caudebec-en-Caux, est affecté à la trésorerie de Saint-Aubin-les-Elbeuf à compter du 4 mai 2010.

#### **2010-03-22 – Remerciements associations**

Monsieur le Maire signale qu'il a reçu un courrier de l'association les Chistolles en remerciement du soutien de la Ville pour l'organisation du 4<sup>ème</sup> raid des Chistolles du dimanche 25 octobre 2009. Il ajoute que l'association Bébé Bulle 76 remercie également la Ville pour sa collaboration à l'occasion du concert de Gospel du samedi 12 décembre 2009.

#### **2010-03-22 – Changement des menuiseries à la Résidence Bréchet**

Madame Céline CIVES informe le Conseil Municipal que les portes d'entrées des appartements à la Résidence Bréchet vont être changées très prochainement. De plus, quatre appartements T1 seront transformés en deux appartements T3.

Monsieur le Maire ajoute que le CCAS a décidé, lors de la réunion de ce jour, la création d'un tarif préférentiel pour les jeunes (travailleurs, stagiaires, apprentis, étudiants) et personnes se trouvant en situation d'urgence correspondant à 241 € par mois. Le bail serait alors d'une durée maximale de 6 mois. Passée cette date, dans l'éventualité où le locataire souhaiterait continuer à occuper le logement, le tarif de location normal serait à nouveau appliqué.

Monsieur le Maire précise que les demandes de logements seront étudiées avec la plus grande attention et l'attribution se fera, dans tous les cas, sur appréciation de la situation, ceci afin de préserver la quiétude des résidents actuels.

#### **2010-03-22 – Budget 2010**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que lors de la prochaine réunion, les Budgets de la Ville, du Cinéma et du Lotissement du Marais seront soumis aux votes.

#### **2010-03-22 – Bateau de Brotonne**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'association du Bateau de Brotonne démarre son « chantier école » rue de la Planquette.

#### **2010-03-22 – Locaux du Service Technique**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les services techniques municipaux s'installent dans les anciens locaux du Grand Port Maritime de Rouen. Une visite avec l'ensemble des Conseillers Municipaux est à prévoir.

Monsieur Pierre DENISE ajoute que les Maires des Communes de Villequier, Saint Arnoult et Caudebec-en-Caux se sont réunis pour discuter des problèmes de nettoyage de la hêtraie de Barre y Va.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se réunir à huis clos pour porter à leur connaissance des informations concernant des dossiers confidentiels liés à deux agents municipaux.

Monsieur le Maire reprend les informations et questions diverses.

#### **2010-03-22 – Quai Guilbaud**

Suite à une question de Madame BARROIS-VANNONI concernant le quai, Monsieur le Maire précise que les arbres du parc de jeux, le séquoia et le cèdre seront conservés.

L'installation d'un jeu en forme de bateau est à l'étude et un mini golf sera réinstallé.

Monsieur le Maire ajoute qu'il rencontrera les commerçants du quai (Bars et Restaurants) lors d'une réunion concernant l'aménagement des terrasses commerciales en bord de Seine le mercredi 24 mars 2010 à 16 heures.

#### **2010-03-22 – Projection Caudebec-en-Caux pendant et après la Guerre.**

Monsieur Yves LEROY informe le Conseil Municipal que Monsieur Alain HUON réalisera une projection intitulée « Caudebec-en-Caux pendant et après la Guerre » le mercredi 24 mars à 20 heures 30, salle de la Tour d'Harfleur.

#### **2010-03-22 – Appontement**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'appontement est revenu ; il sera accessible d'ici une semaine. La rénovation du 2<sup>ème</sup> appontement devrait avoir lieu en fin d'année.

La séance est levée à 22 heures.

B. CORITON  
P. DENISE  
C. BARROIS-VANNONI  
L. HITTLER  
B. MALOT

Y. LEROY  
C. CIVES  
D. DUTHIL  
L. LEGROS  
C. PILLE

P. SOUDAIS-MESSAGER  
C. CAPRON  
S. HEMARD  
R. LOISEAU